



Motion comité des salaires France 3 Aquitaine

Les délégués du personnel et le représentant syndical SNJ de France 3 Aquitaine constatent que les informations fournies dans le cadre du comité des salaires 2017 relèvent une fois de plus d'une lecture restrictive de l'accord du 28 mai 2013.

Il leur est impossible de remplir leur rôle de contrôle et de vigilance en amont de l'attribution des mesures individuelles.

Parodie de dialogue social, suppression assumée du paritarisme, les années passent et le constat reste identique : surtout ne donner aucun document aux représentants du personnel qui leur permettrait d'effectuer sérieusement leur travail.

Reconstituer l'historique des carrières des salariés, relever les inégalités de salaires à situations professionnelles identiques et soulever les disparités, tel devrait être l'objectif d'un comité de salaires. Nous constatons notamment l'absence d'enveloppe dédiée à la résorption des disparités hommes/femmes.

Le rôle assigné aux délégués du personnel et représentants syndicaux consistant à "émettre des propositions et formuler des observations concernant les salariés qui n'auraient pas bénéficié de mesure depuis 4 ans révolus" est une mascarade.

La masse salariale de France télévisions a augmenté de 1,40 % en 2015 puis de 1,58 % en 2016. Dans le même temps, la somme des dix rémunérations les plus élevées de l'entreprise passait de 3 835 000 € en 2014 à 4 885 000 € en 2016 soit une augmentation de plus de 27 % en deux ans. Ces chiffres, fournis par la direction, dépeignent une entreprise inégalitaire. D'un côté une majorité de salariés soumis à une stricte rigueur, de l'autre, les membres d'un "top dix" pour lesquels tout paraît possible. Entre les deux, toutes les nuances du favoritisme.

Cette situation accentue d'autant le sentiment d'injustice éprouvé par une majorité de salariés de France Télévisions et la nécessité de donner aux comités des salaires les moyens de remplir leur mission.

Nous constatons comme en 2016 la diminution sévère de l'enveloppe de mesures individuelles et l'absence d'augmentation générale depuis maintenant 4 ans.

Nous demandons une fois de plus que l'accord des salariés sur la communication des données soit, comme auparavant, implicite, et que seuls ceux qui refusent se manifestent. Cela aurait évité que cette année encore en Aquitaine, seulement 19 situations de journalistes sur 72 soient portées à notre connaissance (pour rappel : 14 sur 74 en 2016 et 22 sur 75 en 2015).

Nous réclamons en outre que la totalité des informations individuelles d'un même collectif de travail (fonction, salaire, ancienneté, historique des mesures et positionnement dans la grille) soient transmises aux représentants du personnel dans ces comités des salaires.

Dans cette attente, les délégués du personnel et le représentant syndical SNJ laissent la direction assumer seule l'arbitraire et l'opacité dans lesquelles les mesures 2017 seront attribuées.

À Bordeaux, le 8 novembre 2017